

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Juin 2015

Convoc. du 26/05/15

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Mmes THIERY F.- RABELLE M-H - GAYET S. - MORONVAL N. - GUESDON V.
Mrs LEBON F. – COLMANT G. - TRIPET N. - GRANDSEIGNE F. GARNIER
Jean-Paul – LUTHIER O.- BERGANDY Ch.

Absents : /

Pouvoirs : de Charles GARNIER à Pascal MÉHEUT
De J-Michel SAVARD à Gilles COLMANT

Secrétaire : Sylvie GAYET

Le Maire fait une lecture rapide du compte rendu du conseil municipal précédent. Frédéric LEBON fait remarquer qu'il a été omis de transcrire l'attribution des numéros de voirie pour le bâtiment situé cour du Pré Gault. Le Maire en prend note et ce point sera ajouté, en « divers » à cette même séance. Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents pour le reste de son contenu.

CHOIX DU PRESTATAIRE « Activités Périscolaires » et « NAP »

Le Maire expose qu'après 3 années de gestion du périscolaire avec la Fédération Léo Lagrange, nous avons relancé un appel d'offres pour la gestion des NAP et du périscolaire en incluant une option « gestion de la pause méridienne ». Nous avons reçu 2 offres : Léo Lagrange et Charlotte 3C. A l'issue de l'ouverture des plis par le comité technique d'attribution de marchés publics qui s'est réuni le 5 mai 2015, et de l'application des critères qui ont été appliqués pour déterminer le choix du prestataire, Léo Lagrange a été retenu pour poursuivre ses activités périscolaires et NAP uniquement.

Le contrat est établi pour une durée d'un an, et pour un coût total de 33 810 € ht.

L'option « gestion de la pause méridienne » représente un surcoût pour la commune de +18 000 € annuel.

Le Maire invite les membres présents à se prononcer sur ces 2 points. Les membres votent à l'unanimité, d'une part pour la poursuite des activités périscolaires et NAP par Léo Lagrange et d'autre part pour l'abandon de l'option « pause méridienne » qui engendre un coût beaucoup trop élevé pour notre budget.

Compte tenu de ce qui précède, le Maire sollicite donc l'avis du Conseil pour relancer un appel d'offre pour la fourniture et la livraison des repas pour la restauration scolaire. Deux critères principaux sont avancés pour le choix du prestataire : 60 % pour la qualité et 40 % pour le prix.

La date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au 25 juin 2015 à 12 h.

Accord à l'unanimité.

D'autre part, pour la rentrée prochaine, le Maire propose de moderniser les inscriptions et les paiements au niveau des NAP, du périscolaire et de la cantine, en investissant dans l'achat d'un logiciel en ligne qui permettra à tous d'inscrire ses enfants aux activités de la commune depuis son ordinateur, sa tablette. Le choix du logiciel se porte sur « 3D OUEST » pour un coût de 1 550 € ht et un contrat de maintenance de 35 € ht/mois. Investissement non prévu au BU 2015. Accord à l'unanimité du Conseil.

Francine THIERY et Sylvie GAYET, responsables de la gestion actuelle de la cantine et des NAP se rendront le 9 juin 2015 à la Mairie de CHARNY (77), déjà utilisatrice de ce logiciel, pour le découvrir et statuer sur sa fonctionnalité pour notre commune.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR « L'ÉLABORATION DU P.L.U. »

Le Maire laisse le soin à Frédéric LEBON, adjoint, de présenter le résultat du comité technique d'attribution de marchés publics qui s'est réuni le 12 mai 2015. Trois critères principaux avaient été sélectionnés : prix pour 40 %, compétences de l'équipe pour 30 % et la méthodologie pour 30 % également. Le choix s'est porté sur la Sté GEOGRAM à Witry-Les-Reims (51) qui a obtenu la meilleure note des 8 dossiers reçus. Le coût est de 17 490 € ht. La durée de la procédure sera échelonnée sur 22 à 24 mois environ. Quatre réunions publiques sont prévues durant cette période. Le conseil donne son accord à l'unanimité sur ce choix.

POINT SUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2015

Le Maire reprend la liste des travaux prévus au BU 2015 et indique la situation pour chacun d'eux à ce jour :

désignations	Prévu au BU 2015	Coût réel	Remarques
P L U	21 000.00 €		Voté CM du 2/06/15
Main courante Rampe handicapés	2 000.00 €	1 855.92 €	Travaux commandés
Porte agence postale	1 500.00 €	1 060.00 €	Travaux commandés avec modif
Remplact. Fenêtres école	15 000.00 €	11 760.02 €	commandées, posées en juillet
Alarme SDF + salle assoc.	2 000.00 €		Devis en attente/ rajout badge pour salle assoc.
Armoires E.Public	7 650.00 €	7 641.60 €	Commandées
E.Public M-Club/rampe handicapés	1 400.00 €	1 324.80 €	Commandé
Ach. Radar pédagogique	3 000.00 €	2 491.14 €	Voté CM 2/06/15 brancht à prévoir
Ach. Tondeuse autoportée	7 500.00 €	6 995.00 €	Commandée et en fonction
Ach. Balayeuse	3 600.00 €		Achat abandonné
Ach. Panneaux signalisation	3 300.00 €		En cours d'étude
Ach. Tronçonneuse, élagueuse	1 000.00 €		Ach. A voir à l'automne
Ach. Remorque/véhicule communal	1 500.00 €		Ach. A voir à l'automne
Equipt. SDF/ tables, chaises, vaisselles	5 100.00 €		En cours de livraison
Ach. Défibriateur	2 500.00 €	1 982.40 €	Cdé / brancht à prévoir
Salle associations	140 000.00 €	139 960.02 €	Travx soldés/ litige pour Raccordt WC

URBANISME / CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION AU 1^{er} juillet 2015

Les services de la DDT (*Direction Départementale des Territoires de S & M*) à Meaux n'instruiront plus les dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015. Ils pourront uniquement nous apporter un service de conseils et d'aide ponctuelle sur des dossiers compliqués. Etant donné ce changement, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq propose un service similaire en partenariat avec la Communauté de Communes de La-Ferté-Sous-Jouarre, à condition que toutes les communes du Pays de l'Ourcq soient d'accord ; et dans ce cas, ce service sera entièrement pris en charge financièrement par la CCPO. La décision de partenariat sera prise lors de la prochaine réunion communautaire fin juin 2015. Le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration ou non de notre commune pour ce service. A l'unanimité, le conseil valide l'intégration de notre commune pour bénéficier de ce service.

PROJET INDUSTRIEL DES « EFFANEAUX » : pour information, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à ce projet.

TERRAINS COMMUNAUX

Terrain Rue Chevaupierre

Après une première demande d'achat de terrain communal (en partie) situé rue de la Chevaupierre, le riverain concerné a reformulé sa demande en une proposition d'échange, et ce dans le but d'améliorer la configuration de son terrain. Après en avoir délibéré, le conseil, par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE, émet un avis favorable à cet échange de terrain. Il est précisé que les frais de bornage et de notaire sont à la charge du demandeur. Le Conseil autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour conclure cette affaire.

Don d'une parcelle de terrain de 347 m2 / succession LAURENT

Le Maire rapporte qu'il est proposé à la Commune une parcelle de terrain de 347 m2 pour 1 € symbolique. Ce terrain, excentré de la commune, est complètement enclavé, et se trouve dans une zone non constructible. Le conseil, par 12 abstentions, 2 voix CONTRE et 1 voix POUR, ne souhaite pas acquérir ce terrain. Il remercie néanmoins les héritiers de la succession LAURENT de nous l'avoir proposé.

PETIT JOURNAL « REGARDS SUR MAY »

Olivier fait remarquer qu'il manque quelques articles pour boucler le journal. Dernier délai pour lui transmettre : lundi 8 juin 2015 afin de pouvoir effectuer une distribution pour le 15 juin.

GESTION DU PERSONNEL

Le Maire rappelle que nous employons deux salariés sous contrat C.A.E. (Contrat d'accompagnement vers l'emploi). Un entretien avec André DALY, 1^{er} contrat CAE qui arrive bientôt à échéance, est prévu pour faire le point de l'année passée, avant reconduction de la 2^{ème} année. Il en sera de même pour Julie CAILLERET, 2^{ème} contrat CAE dont l'échéance est un peu plus tard. Le Maire annonce que Marie-Thérèse lui a fait part de son intention de prendre sa retraite au 1^{er} mai 2016 et que dès la rentrée, il faudra se pencher sur son remplacement.

TARIFS : repas cantine, PAI, et NAP

Francine THIERY rappelle que le prix du repas cantine est actuellement de 4,55 €. Elle a procédé à une étude approfondie pour connaître la part communale investie dans ce service. Le résultat fait apparaître un déficit de 10 000 € sur l'année. Si l'on voulait simplement équilibrer dépenses/recettes, le prix du repas s'élèverait à 5,72 €/enfant, ce qui n'est pas possible. Le Maire propose au conseil un tarif de 4,70 €/repas/enfant, soit une augmentation de 3,2 %. Le conseil VOTE : 13 voix POUR 2 Voix CONTRE pour appliquer le prix de 4,70 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Dans le cadre d'un P.A.I. (*protocole d'accueil individualisé*), le coût d'un « panier repas » pris dans l'enceinte de la restauration scolaire est proposé à 2,70 € (2,55 € actuellement). Vote du conseil : 13 voix POUR 2 voix CONTRE et fixe le prix du P.A.I. à 2,70 €/enfant/jour pour l'année scolaire 2015/2016.

Enfin, la participation des familles pour une séance de 3 heures de NAP est maintenue, à l'unanimité du conseil, à 3 €.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Sans objet, la délibération a été prise le 5 février 2015 (n° 2/2015) suite à la nouvelle élection du Maire en date du 18 décembre 2014.

DEMANDE DE SATIONNEMENT / Hameau de Marnoue-La-Poterie

Le Maire fait part au conseil d'une demande d'autorisation de stationnement déposée par un habitant du hameau de Marnoue-La-Poterie. En effet, celui-ci doit utiliser, pour les besoins de son travail, un camion et un tracteur représentant un poids total de 44 t. Conscient que la route de Vernelle est limitée à 3t 5, et après intervention de la mairie, ce riverain a trouvé une solution, auprès d'un agriculteur de May, pour stationner sa remorque. Il demande l'autorisation pour utiliser uniquement son tracteur (6t 5) pour regagner son domicile la nuit, et s'engage à le stationner dans sa cour. Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité. Le Maire précise que cette autorisation n'est valable que jusque fin décembre 2015 et que l'intéressé devra réitérer sa demande pour l'année prochaine.

CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école a eu lieu le 1^{er} juin 2015 : avec 131 enfants attendus à la rentrée de septembre 2015, l'ouverture de classe n'est pas d'actualité.

La coopérative dispose d'une trésorerie de 1 190 €. La Mairie a versé une subvention de 1 500 € pour le voyage de fin d'année.

Les parents élus ont collecté 25 palettes de papier, soit 25 t environ, 100€/tonne leur seront reversés. D'autre part ils ont bénéficié cette année encore d'un don anonyme de 500 €. La kermesse de l'école est fixée au 20 juin.

Rappel des travaux à réaliser à l'école : création de 2 marelles, trous à reboucher dans la cour, demande de fermeture de l'abri-bus, achat d'un logiciel pour l'ordinateur des enseignants.

CONTRÔLE SÉCURITÉ INCENDIE

La parole est donnée à Nicolas TRIPET, conseiller municipal, responsable de la sécurité incendie pour notre commune qui a participé à la visite annuelle organisée par le SDIS (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*) du 26 mai 2015. Rien à signaler, à part qu'il reste à trouver une solution pour équiper le lieu-dit « Le Moulin de May » qui n'a aucune défense incendie

« officielle » pour le moment. D'autre part, les plates-formes des « cressonnières » et Marnoue-La-Poterie ont été reconnues comme point de « puisage ». Demande sera faite pour valider un prochain lieu de puisage pour les pompiers à Vernelle. Enfin, la réserve d'eau située en bas de la rue de Bluteau est reconnue officiellement.

ACTES D'INCIVILITÉS

Dépôts sauvages, véhicules incendiés dans jachère, jeunes qui sautent de toit en toit sur la salle des fêtes, etc... ces états de fait ont été signalés à la gendarmerie de Lizy S/Ourcq.

ABRI-BUS RUE DE SOISSONS

Celui-ci est souvent « squatté » par des jeunes qui laissent bouteilles cassées et autres débris, sans compter les nuisances sonores pour les riverains. La gendarmerie s'est déplacée à plusieurs reprises.

PROJET MICRO-CRÈCHE

Le Maire informe le conseil qu'il y a un projet de création d'une micro-crèche privée pouvant accueillir 10 enfants environ. Affaire en cours.

RECENSEMENT POPULATION 2016

Le Maire informe le conseil que le prochain recensement de la population pour notre commune se déroulera l'année prochaine entre le 21 janvier 2016 et le 20 février 2016. Un coordonnateur communal et un agent recenseur se répartiront le travail à part égale. Ces deux personnes sont désignées par arrêté du Maire. Le conseil est sollicité pour déterminer le nombre total d'agents qui effectuera cette enquête. Accord du conseil à l'unanimité pour 2 personnes.

DIVERS :

- Remerciements de la famille de Maria MULOT suite au décès de sa maman

Questions diverses des Elus

F. LEBON :

- Rappel des numéros de voirie, attribués lors du dernier conseil municipal du 9 avril 2015 et qui ont été oubliés lors de la rédaction du compte rendu, pour le bâtiment de la cour du Pré Gault qui a fait l'objet d'un permis de construire pour la réalisation de 2 logements d'habitation et une partie local de rangement. Les 2 logements porteront les numéros 1Bis et 1ter.
- Nouvelle demande adressée par Mme MALATESTA pour la pose d'un panneau « place handicapée » sur le petit parking de la rue du Moutier. La mairie va réfléchir à la mise en place d'une place de parking à l'endroit le mieux approprié dans le village pour les personnes à mobilité réduite. Cet emplacement devra répondre aux normes de sécurité en vigueur, le panneau n'étant pas suffisant. Il doit être associé à un marquage au sol et respecter certaines dimensions. De plus, la municipalité débute le travail de transformation de notre POS en PLU. La mise en place des emplacements pour les personnes à mobilité réduite sera réfléchi globalement dans le cadre de l'élaboration du PLU.

V. GUESDON :

- A quand la réalisation des travaux prévus pour le foot ? La mairie attend la visite du Président du FC MAY.
- Peut-on récupérer pour les enfants le jeu qui est stocké au hangar? A voir.
- Manège : il serait bien de prévoir un manège supplémentaire pour les enfants qui sont trop grands pour le petit manège, et trop jeunes pour les auto-tamponneuses. Le Maire verra directement la question avec le responsable de la fête foraine en septembre.

O.LUTHIER :

- Signale que persiste toujours une vitesse excessive dans la rue de Crouy. C'est une route départementale, la Mairie doit voir ce problème avec le Département.

M-H RABELLE :

- Demande s'il est possible de tracer les emplacements du parking de la Rue du Chanois. Ce travail sera exécuté en même temps que tous les marquages au sol à repeindre sur la commune et les hameaux.
-

Points soulevés à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil :

- ❖ Vitesse excessive Rue de Crouy
- ❖ Prêt de la salle des fêtes aux élus et salariés de la commune (conditions)
- ❖ Circulation Ruelle du Pressoir (micro-crèche)

La séance est levée à 0 h 05 mn.

La secrétaire de séance :

S.GAYET

Le Maire :

P. MÉHEUT